

Gestion en autorisation de programme et crédits de paiements n°04.4
Opération aménagement de la station nautique de la Malate

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 16/02/04	favorable	séance du 18/02/04	favorable

Suite à la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisation de programme et crédits de paiements, sur la base des données du PPIF 2004-2007, il est proposé l'AP suivante :

Intitulé : Aménagement de la station nautique de la Malate

Commission concernée : Aménagement de l'espace - commission n° 5

Service pilote : Direction du Cadre de Vie

Service Équipements sportifs et culturels

Présentation du programme :

Chapitre	Objet	Montant de l'AP à compter de 2004	2004	2005	2006	2007
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN €						
20	Études		200 000			
21	Acquisitions foncières		600 000			
21	VRD					
23	Maîtrise d'œuvre		95 000	300 000	180 000	
23	Travaux			925 000	1 285 000	2 270 000
21	Aménagements Équipements					
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers		5 000	5 000	5 000	
	TOTAL	5 870 000	900 000	1 230 000	1 470 000	2 270 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €						
13	Subventions : ATSR - CITE - Etat sur études et travaux	2 200 000	0	850 000	850 000	500 000
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	3 670 000	900 000	380 000	620 000	1 770 000
Taux de couverture par financement CAGB		62,5%	100%	31,9%	42,2%	78%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'autorisation de programme de l'opération aménagement de la station nautique de la Malate et son découpage en crédits de paiement sur la période 2004-2007.

Pour extrait conforme,

Le Président